



Bruxelles, le 17 juillet 2023

CM 3826/23
COR 1
OJ CRP1

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)
Bâtiment Europa, Bruxelles
19 juillet 2023 (9:00)

CORRIGENDUM N° 1 À LA CONVOCATION ET À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Le point ci-après est libellé comme suit:

Points avec débat (II)

Emploi et politique sociale

Décision du Conseil autorisant les États membres à ratifier la
convention (n° 190) de 2019 de l'OIT sur la violence et le harcèlement
Préparation d'une orientation générale

[C] 11811/23 + **COR 1**

[C] Sur la base d'une proposition de la Commission
